



## CREULLY SUR SEULLES

### COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020

Le décret n°2020/571 autorise exceptionnellement la tenue de la séance de conseil municipal dans un lieu autre que la salle dédiée de la mairie au regard du respect des mesures de distanciation sociale.

L'an deux mil vingt, le 16 juin à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec, sous la présidence de de M. Thierry OZENNE, Maire de la Commune de Creully sur Seulles.

**Présents :** BARETTE Patrick, BAUCHET Christophe, CHESNEL Florence, COUZIN Alain, DUCLOS Antoinette, DUCROCQ Pascale, FERAL Pierre, GARIAN Gérard, GEHAN Olivier, GIOVANNINI Danilo, JULIEN Yves, LE GUERN Christine, LEROY Thierry, MAUDUIT Cyrille, OMONT Katia, OZENNE Thierry, PICARD Yolande, RAGUENEAU Japonica, SARTORIO Virginie, SIRISER Geneviève, TESSIER Fabien, VERLAGUET Yolande

**Procurations :** Morgane COUILLET à Olivier GEHAN

**Absents :** -

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'accorder une minute de silence pour Monsieur Julien VANWYSBERGHE décédé le 16 mars et Monsieur Bernard LOUIS décédé le 13 juin dernier.

#### 1. Désignation du secrétaire de séance : V. SARTORIO

#### 2. Compte rendu du conseil municipal du 29 mai 2020

Les précisions suivantes seront portées au point n° 10 :

- montants et taux des indemnités des élus de la précédente mandature ;
- précision relative à l'indemnité du maire « Ce principe a été aménagé pour les communes puisqu'elles sont tenues, en application de l'article L. 2123-20-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) d'allouer à leur maire l'indemnité au taux maximal prévu par la loi **sauf si le conseil municipal en décide autrement, à la demande du maire.** »

#### 3. Finances (documents annexes)

- Présentation par Cyrille MAUDUIT, Maire adjoint aux Finances
- Comptes-administratifs 2019 (le Maire se retire) et comptes de gestion 2019 adoptés à l'unanimité
- Affectations de résultat afin de couvrir le besoin en investissement adoptées à l'unanimité :

<b>Budget principal</b>	1 401 817.93 €
<b>Budget assainissement Villiers</b>	8 722.53 €

#### IV. Vote des taux :

	Taux de référence 2019	Taux votés 2020
<b>Taxe d'habitation</b>	11.57 %	11.57 %
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	13.65 %	13.65 %
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	10.11 %	10.11 %

**Pour : 20**

**Contre : 3 (dont 1 pouvoir)**

**Abstention : 0**

#### V. Budgets primitifs 2020 :

- Château, Assainissement Creully, Assainissement St Gabriel, Assainissement Villiers le Sec adoptés à l'unanimité
- Budget principal adopté à **20 POUR, 3 CONTRE (dont 1 procuration) et 0 ABSTENTION**

#### 4. Versement d'une prime exceptionnelle aux agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire lié au COVID

Monsieur le maire propose d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 pour le personnel de la commune de Creully sur Seulles afin de valoriser le surcroît de travail (présentiel et télétravail) durant cette période au profit des agents relevant des cadres d'emplois mentionnés ci-dessous ; particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie afin d'assurer la continuité des services publics. (Décret 2020-570 du 14 mai 2020)

Les agents de Creully sur Seulles ont pendant cette période :

- assuré l'entretien de la commune
  - assuré les urgences relatives aux problèmes d'assainissement collectif
  - assuré les permanences téléphoniques (au public et aux élus) 24h/24 7/7
  - assuré les demandes (mails, réseaux sociaux...)
  - assuré la continuité des services (état civil, urbanisme...)
  - assuré et coordonné la gestion des demandes des administrés (courses, médicaments)
  - assuré la distribution des sacs jaunes
  - pallié aux demandes de compétences intercommunales (école, déchetterie...)
- etc...

<b>Cadres d'emplois concernés</b>	- Technique - Administratif - Police
<b>Montants d'attribution selon mobilisation</b>	- Tranche 1 : 330 € - Tranche 2 : 660 € - Tranche 3 : 1 000 €

Cette prime exceptionnelle sera versée en une seule fois en 2020. (Inscrite au budget 2020 au chapitre 012)

Le maire fixera, par arrêté :

- Les bénéficiaires parmi ceux définis à l'article 2 du décret 2020-570, au regard des modalités d'attribution définies.
- Les modalités de versement (mois de paiement)
- Le montant alloué à chacun dans la limite du plafond fixé par le décret 2020-570 du 14 mai 2020. Ce montant est individualisé et varie selon l'implication, le temps consacré, l'importance de la mission.

**Pour : 22                      Contre : 0                      Abstention : 1**

#### 5. Vente du mobilier du musée de la radio

Présentation par Geneviève SIRISER, Maire adjoint à la culture et promotion du patrimoine.

Etant donné le renouvellement du mobilier du musée de la radio, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de vendre les anciennes vitrines. Il convient d'en fixer les prix de vente :

Vitrine	Prix de vente
1	40.00 €
2	50.00 €
3	50.00 €
4	50.00 €
5	50.00 €
6	50.00 €
7	50.00 €
8	50.00 €

Les biens mobiliers n'étant pas inscrits à l'état de l'actif, ils ne feront donc pas l'objet d'une sortie d'inventaire. Le produit des ventes fera l'objet d'un règlement par chèque à l'ordre du trésor public encaissé au chapitre 77 : produits exceptionnels.

**Pour : 23                      Contre : 0                      Abstention : 0**

#### 6. Bail appartement St Gabriel Brécy

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'appartement situé au-dessus de la mairie de St Gabriel est vacant depuis le 10 février dernier. Une seule candidature a été reçue. Monsieur le Maire demande à l'assemblée leur accord pour signer le bail la location au 15 juillet 2020, avec Monsieur Mickael FRANDEMICHE au prix de 375 € + 75 € pour provision de charges.

**Pour : 23                      Contre : 0                      Abstention : 0**

## 7. Modification du tableau des commissions et désignation d'un correspondant défense

Monsieur le Maire demande à l'assemblée leur accord pour apporter les modifications suivantes :  
Christine LE GUERN a demandé à intégrer la commission ASSOCIATIONS  
Gérard GARIAND a demandé à intégrer la commission FLEURS ET DECORATIONS de NOEL.

Modification représentants du SIAC : 2 titulaires et 1 suppléant :

Pierre FERAL  
Cyrille MAUDUIT  
Virginie SARTORIO (suppléante)

Désignation d'un correspondant défense : Alain COUZIN

**Pour : 23                      Contre : 0                      Abstention : 0**

## 8. Marché de service : recrutement d'un maitre d'œuvre pour le projet cœur de bourg (document de présentation en annexe)

Présentation du projet cœur de bourg par Fabien TESSIER, maire adjoint à l'urbanisme et à l'aménagement.

L'assemblée, à l'**unanimité** accorde l'autorisation de lancer la procédure de recrutement d'un maitre d'œuvre et autorise le maire à signer tous documents.

## 9. Informations et questions diverses

- Halle multi raquettes : phase finale des travaux en cours ;
- Panneau lumineux place Paillaud, implantation fin juin ;
- Convention à Monsieur BAUCHER pour l'utilisation temporaire (du 20 juin au 3 octobre 2020) du parking du four à pain ;
- Beffroi de St Gabriel Brécy : pierres à remplacer, surcoût des travaux + 12 000 €, l'entreprise BODET procède au démontage des cloches semaine 26 ;
- Recrutement d'un agent technique, éventuellement en apprentissage (BAC PRO ou BTS) ;
- Reprise des navettes du minibus à partir du mardi 23 juin ;
- Fibre : compétence départementale, toutes les communes du Calvados seront raccordées avant 2022 ;
- Alain COUZIN et Virginie SARTORIO informent les membres de leur commission respective (Environnement et Voirie) qu'une réunion aura lieu fin juin - début juillet, ils seront convoqués par mail. Monsieur COUZIN ajoute que le dossier du Moulin est suivi par Monsieur Danilo GIOVANNINI ;
- Trail VIKAZIM le 11 octobre prochain, les organisateurs sont toujours à la recherche de bénévoles pour l'encadrement, il est également suggéré de solliciter les parents d'élèves du collège ;
- Les adjoints et conseillers délégués reprennent les permanences du samedi matin à Creully, Villiers les Sec et St Gabriel Brécy (hors vacances scolaires) de 10h30 à 12h00.
- Cartes d'identité : Il n'est pas encore prévu par la préfecture d'équiper la mairie de Creully sur Seules du dispositif d'empreintes biométriques pour effectuer les cartes d'identité et les passeports (malgré plusieurs relances du services administratif).

**Séance levée à 22h50**